

Sujet : [INTERNET] Enquête publique centre photovoltaïque du Folgoet

De : joseph abolivier

Date : 22/02/2023 15:07

Pour : pref-consultation@finistere.gouv.fr

A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice

Madame,

Je vous ai fait parvenir un courrier, par l'intermédiaire de ma femme, lors de la 1ère consultation à la mairie du Folgoet, ayant des difficultés à me déplacer, étant en fauteuil roulant (amputation des deux jambes).

De nouveau, je vous fais savoir que je suis contre le projet de pose de panneaux photovoltaïques et de modification du PLU, non pas contre les panneaux photovoltaïques mais parce qu'ils sont installés sur une zone protégée pour le captage d'eau de Lannuchen et l'eau devient une denrée rare.

Je suis né en 1944, ayant toujours vécu, habité et construit en 1970 dans le quartier de Lannuchen. Mes parents ont été mis en demeure et ont vendu, en 1969, à la commune de Lesneven, un terrain contenant une source et un lavoir, pour renforcer le premier captage d'eau pour la ville de Lesneven.

Suite à la décision d'instaurer une zone de protection dans le périmètre de la source de Lannuchen, j'ai dû vendre un terrain de 5000 M², à un prix dérisoire, ne pouvant faire aucune culture, ni posséder d'animaux. De plus, à cette date, un agriculteur BIO a été obligé de quitter son exploitation pour aller s'installer sur une autre commune, lui qui était né et habitait à Lannuchen. Ce fut un déchirement total pour lui et sa famille. Un autre agriculteur a dû aussi arrêter sa production d'endives.

Toujours, suite à l'arrêté préfectoral, qui a été créé pour protéger le captage de Lannuchen, j'ai dû me séparer de mes moutons (3 brebis, 1 bélier et des agneaux). Ces derniers étaient, dans le même périmètre, identique à celui de la centrale photovoltaïque. Ce terrain n'est pas constructible et cependant, nous avons un lotissement de 15 maisons, à la limite de notre terrain. J'aimerais savoir pour quelle raison, ce terrain n'est pas constructible. A chaque demande, on nous répond : " Vous êtes en Zone Protégée ".

Actuellement, nous vivons dans un environnement très agréable, avec une biodiversité grandissante et nous voulons le garder. A l'avenir, si ce projet se réalise, le captage n'existera plus, il sera pollué et l'environnement aussi. De plus, avec mon fauteuil, je me promène dans cette zone herbacée, avec en vis, la Basilique du Folgoet que je ne pourrai plus voir.

Ce projet est situé auprès de nombreuses habitations, et avec le réchauffement climatique et la sécheresse, il y a un risque d'incendie. Il y a eu, l'été dernier, un feu de talus à proximité du projet. Les pompiers ne pourront intervenir sans autorisation, Danger.

De plus de nombreuses parcelles ont été plantées avec de petits arbustes et il n'y a aucun entretien. La CLCL nous donne des contraintes que nous acceptons mais, eux, rien de leur côté.

Vous avez constaté, puisque vous avez été sur les lieux, et de part de votre fonction, que cette zone est verdoyante et doit le rester. L'agriculture est notre priorité.

Pour ses vœux pour l'année 2023, publiés dans le bulletin communal, Monsieur Kerboul, maire, souhaite que Le Folgoet reste une commune RURALE mais si le projet abouti, elle deviendra une commune INDUSTRIELLE et que deviendront, dans quelques années, tous ces panneaux sans savoir comment les recycler.

Je dis NON aux panneaux photovoltaïques sur une zone protégée.

Sincèrement. Joseph ABOLIVIER